

**COMMUNE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2026**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	20
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	23
NOMBRE DE PROCURATIONS	3

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six février à dix-neuf heures et trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 20 février 2026

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, VALLON, CHAUVET, COMTAT, CHARRIERE, SERRANO, PACIONI, BOUTIER et LECOQ Mesdames, BONAMI, KRAWCZYK, DALLONGEVILLE, BARTHELEMY, BOUCHET, TRUILLET, LECOQ et FEURMOUR.

ABSENTS : Mesdames BOISSET, CHARRIERE, MORIN, EPAUD et SERIO, Messieurs PONSY QUERCI

PROCURATIONS : de Madame BOISSET à Monsieur GERVAIS, de Madame CHARRIERE à Monsieur CHARRIERE et de Monsieur PONSY à Monsieur COMTAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Rose-Marie KRAWCZYK.

Délibération n° 14-02-2026 : Renouvellement de l'adhésion au dispositif « passeport été » - 2026

Madame Bonami, rapporteur, expose :

Dans le cadre de sa politique d'animation de la jeunesse pendant les vacances d'été, la ville de Nîmes propose aux communes membres de l'agglomération nîmoise de renouveler leur adhésion au dispositif « Passeport Eté » pour l'année 2026.

Cette opération permet de proposer aux jeunes âgés de 13 à 23 ans, un large panel d'activités culturelles et sportives leur permettant :

- d'accéder plus facilement aux loisirs et à la culture,
- d'acquérir une autonomie par la gestion individuelle des activités proposées,
- de développer leur mobilité.

Le nombre de « Passeports Eté » mis à la vente a été défini et fixé par la ville de Nîmes après recensement des besoins des différentes commune : 2160 passeports. Pour Clarensac, le nombre a été fixé à 50 passeports.

Le prix de vente du « passeport été » pour l'année 2026 a été fixé à 27 euros, soit un tarif identique à celui de 2025.

A titre indicatif, pour la commune de Clarensac, un recul net des ventes a été constaté en 2025 avec -43% de vente par rapport à l'année précédente, une situation que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire de l'agglomération (St-Gilles -50% ou encore Marguerittes -34%). 60 « Passeports Eté » ont été mis en vente en 2025 et 34 ont été vendus. Cf. bilan du passeport été 2025 en annexe.

Afin de faciliter la gestion, la mise en œuvre et l'organisation de la procédure de passation des marchés avec les différents prestataires, la ville de Nîmes et les communes membres de l'agglomération nîmoise désirant s'associer au dispositif, passent une convention de groupement de commande, dans laquelle la Ville de Nîmes est désignée coordonnateur de groupement conformément aux dispositions du code de la commande publique, cf. la convention en annexe.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission « Services aux Familles, Enfance, Jeunesse, Seniors » réunie en date du 13 février 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **Article 1 :** D'approuver le renouvellement de l'adhésion de la ville de Clarensac au dispositif « Passeport Eté » pour l'année 2026,
- **Article 2 :** D'approuver la commande de 50 « Passeports Eté » pour l'année 2026,
- **Article 3 :** D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commande, dans laquelle la Ville de Nîmes est désignée coordonnateur de groupement.

Fait à CLARENSAC, le 26 février 2026

Le Maire
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance
Rose-Marie KRAWCZYK

